

Médiateur de la consommation

Constat de départ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout consommateur a le droit de faire appel **gratuitement** à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à un professionnel.

De leur côté, les professionnels ont depuis cette date l'obligation d'adhérer à un dispositif de médiation de la consommation et d'en informer leurs clients.



Modalités (offre valable de mars 2019 à décembre 2021)

- Cotisation de **10 € HT** par an
- Frais de gestion de **10 € HT** par an
 - Facturation par OPTIPHARM
 - Inscription en ligne sur le site DEVIGNY Médiation / OPTIPHARM ([nous demander le lien par le bulletin contact](#)) puis réception par mail de la confirmation d'inscription et de l'affiche à télécharger, imprimer et installer

Coûts de médiation

- Médiation simple (litige résolu sur propositions des parties)
90 € HT
- Médiation complexe (échanges juridiques)
290 € HT



Mars 2019

Demande de contact

À retourner à



par fax au 02.54.07.17.91

ou par mail sales.optipharm@pharma.santesurf.com



Je confirme mon adhésion selon les conditions précisées ci-dessus.

Titulaire :

Date:

TAMPON PHARMACIE

--